

tous ceux qui ont fait partie du comité se sont rendu compte de la haute compétence de ces messieurs. Je crois que nous devons être très fiers de leur travail.

Un traité, quel qu'en soit le genre, se négocie à deux. Il y faut donc, en fin de compte, une certaine souplesse. Certains voudraient sans doute qu'on y mette le point sur tous les «i», que tout y soit clair et net. Mais, en nous montrant aussi exigeant, c'est non seulement l'autre mais nous-mêmes que nous placerions dans une camisole de force d'où nous aurions beaucoup de mal à sortir. J'estime que nos négociateurs ont pesé tous les facteurs, humains et autres, auxquels songeaient les intéressés, tant au Canada qu'aux États-Unis. A mon avis, ils ont conclu un excellent traité.

Aux audiences du comité des affaires extérieures, on a présenté plus de 1,500 pages de témoignages. Nous avons entendu nombre de témoins, on nous a soumis plusieurs longs mémoires. Une foule de questions pénétrantes ont été posées. Je ne m'en prends pas à ceux qui s'opposent au traité et au protocole. S'ils sentaient le besoin de scruter, c'est tout à leur honneur de l'avoir fait comme ils croyaient devoir le faire. Personne ne s'en porte plus mal. Au contraire, cela a permis aux défenseurs du traité de préciser leurs opinions et de placer la question sous son vrai jour.

Nous avons traité du financement du barrage. Nous avons traité de l'accord entre la Colombie-Britannique et le Canada pour ce qui est du financement; ce qui constituait la partie la plus importante des négociations du traité. En fait, en ce qui concerne la Colombie-Britannique, c'était la partie la plus importante—celle qui incombe à la Colombie-Britannique. Le gouvernement de la Colombie-Britannique a maintenant exprimé sa satisfaction du fait que les négociations ont progressé à tel point que nous sommes saisis, aujourd'hui, d'un traité qui entraînera la construction de trois barrages importants, avec des excédents en caisse quant au coût de ces entreprises. Cet argent sera utilisé pour installer des machines à certaines usines-barrages en Colombie-Britannique.

On a entendu dire que le coût des barrages sur le Columbia sera beaucoup plus élevé que le coût estimatif. En ce qui me concerne, je ne partage pas cet avis. Je m'en rapporte à la preuve que nous avons eue très récemment au sujet du projet sur la rivière de la Paix. Les estimations du coût de construction du barrage principal sur la rivière de la Paix étaient d'environ \$90 millions, mais le contrat effectivement adjudgé a été de \$25 millions de moins—soit \$73 millions. La raison

de cette tendance à la baisse dans les coûts réside dans l'emploi généralisé du réseau de convoyeurs pour le transport du matériel. En ce moment, on est à construire dans la région de la rivière de la Paix un convoyeur de trois milles de longueur. Il sera muni d'une courroie de cinq pieds et demi de largeur; à une vitesse de 12 milles l'heure, il pourra livrer à l'emplacement du barrage, 12,000 tonnes de matériel à l'heure. Quiconque peut constater le volume des matériaux qu'on peut enlever en une journée peut facilement comprendre pourquoi il y a eu réduction des dépenses estimatives antérieurement prévues pour la construction du barrage.

Le comité a discuté des responsabilités de la province de la Colombie-Britannique à l'égard du traité et il a examiné les divers aspects de ces responsabilités. Nous avons traité des mesures de protection que le gouvernement fédéral a prises à cet égard. Nous avons longuement discuté de la sécurité des barrages qu'on aménagera. Nous avons examiné à fond les questions relatives aux fondations, aux matériaux, aux rapports techniques et nous n'avons trouvé aucun sujet d'alarme. En fait, nous étions sûrs de la qualité des barrages qu'on construira. Nous avons même étudié certaines questions dont le comité n'était pas vraiment saisi. Nous avons étudié le problème des relations ouvrières que suscite l'aménagement des barrages; à mon avis, nous en avons traité de façon nette et concise. Autrement dit, la plupart d'entre nous estimaient, à l'instar de la population, je crois, que nous avions accompli un grand pas vers la réalisation pacifique d'une entreprise de construction, moyennant le moins de bouleversements possibles tant de la part de la main-d'œuvre que de la direction.

Nous avons également traité de la politique de la Colombie-Britannique en matière énergétique, en fonction des barrages sur le Columbia et du barrage sur la rivière de la Paix. A ce propos, il conviendrait de rappeler à la Chambre que nous, citoyens de la Colombie-Britannique, avons pour politique de distribuer l'énergie électrique à un prix uniforme dans toutes les parties de la province. Nous avons un taux d'égalisation. Par exemple, les citoyens de Fort-Nelson paient pour l'usage domestique d'énergie le même prix que les citoyens de Vancouver et de Victoria. En examinant l'entreprise hydro-électrique du Columbia et le coût de l'électricité pour l'usager, nous devons tenir compte de tout le réseau de distribution de l'énergie partout en Colombie-Britannique dans le